

Fiche de données de sécurité

Présentation et règles de rédaction conformes à la norme AFNOR NF ISO 11014-1

Nom du produit : PLASTI DIP
FDS n° 2 – 9 pages

Date d'émission : 21/10/2013
version 3

1/ Identification du produit et du distributeur

Produit

Nom du produit : **Plasti dip en bidon**

Références commerciales :

PLADIP 6016 PLADIP1GL : rouge

PLADIP 6016 PLADIP1GL : jaune

PLADIP 6016 PLADIP1GL : noir

PLADIP 6016 PLADIP1GL : bleu

PLADIP 6016 PLADIP1GL : blanc

PLA 09-6 : naturel (transparent)

Conditionnement : Bidon de 0.214l à 18.6 litres

Etat physique : liquide épais

Distributeur

Nom : Miltech International

Adresse : 33 avenue Maurice prolongée 93220 GAGNY (France)

Téléphone : 01 43 81 87 06

Numéro d'appel en cas d'urgence : 01 45 42 59 59 (Orfila). www.centres-antipoison.net

2/ Composition et informations sur les composants

Présentation du produit : Revêtement élastomère liquide à usage multiple existant en plusieurs couleurs.

Composition :

nom commun français	% du poids	N° CAS#	N° index	N° CE N° EINECS#	Danger	Phrases R	Phrases S
solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	Entre 33,5 et 35,6	64742-89- 8	649-267-00-0	265-192-2	Xn	R11 R38 R45 R51/53 R65 R67	S53 S45
hexane	Entre 16 et 19	110-54-3	601-037-00-0	203-777-6	F Xn Xi N	R11 R51/R53/R20/ R48/R62/R67	S2 S9 S16 S29 S33 S60 S61 S62
Toluene	Entre 12, et 16	108-88-3	601-021-00-3	203-625-00-3	T Xn	R11 R20 R48 R38 /R63/R67	S36 S37 S62
Methylethylceton e	Entre 7,5 et 8,3	78-93-3	606-002-00-3	201-159-0	F Xi	R11 R36 R66 R67	S9 S16
Resine	25 à27	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Fiche de données de sécurité

Présentation et règles de rédaction conformes à la norme AFNOR NF ISO 11014-1

Nom du produit : PLASTI DIP
FDS n° 2 – 9 pages

Date d'émission : 21/10/2013
version 3

3/ Identification des dangers

Effets sur la santé :

- R20/R21 : nocif par inhalation et par contact avec la peau.
- R36 : irritant pour les yeux
- R38 : irritant pour la peau
- R45 : peut provoquer le cancer
- R48/20 : Nocif :risques d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par Inhalation.
- R63 : risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- R65 : nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas ingestion
- R66 : l'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
- R67 : l'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolences et vertiges

Effets sur l'environnement :

- R50/51/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- Ne pas rejeter dans les voies d'eau naturelles, les eaux d'égout et le sol.

Risques spécifiques :

- R11 : facilement inflammable
- Le récipient contient plusieurs substances facilement inflammables : Eviter toute proximité avec une source de chaleur, une étincelle, un arc électrique ou une flamme.

4/ Premiers secours

Inhalation : transporter immédiatement à l'air frais la personne exposée. Si besoin, administrer de l'oxygène ou pratiquer les techniques de respiration artificielle.

Ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin et lui montrer cette fiche de sécurité ou l'étiquette. Ne pas faire vomir compte tenu du risque de préjudice aux poumons en cas d'aspiration.

Contact avec les yeux : rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Consulter un ophtalmologiste.

Contact avec la peau : retirer les vêtements contaminés. Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Il est recommandé de porter des gants pour administrer les premiers secours. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

5/ Mesures de lutte contre l'incendie et le risque d'explosion

Fiche de données de sécurité

Présentation et règles de rédaction conformes à la norme AFNOR NF ISO 11014-1

Nom du produit : PLASTI DIP
FDS n° 2 – 9 pages

Date d'émission : 21/10/2013
version 3

Données physico-chimiques :

Point d'éclair : - 23° C (-10°F)

Produit facilement inflammable (niveau 3 selon le classement de l'association nationale de protection contre l'incendie NFPA)

Limites d'explosivité :

Limite inférieure d'explosion (LIE) = 0,9 % du volume dans l'air

Limite supérieure d'explosivité (LSE) = 11,5 % du volume dans l'air

Cette solution liquide est très inflammable et combustible. Le feu peut être déclenché par une étincelle, une flamme ou un arc électrique. Eloigner de toutes les sources de chaleur.

Produits de la combustion : dioxyde de carbone et/ou monoxyde de carbone. Les résidus d'incendie doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Moyens d'extinction recommandés : dioxyde de carbone, poudre chimique sèche ou mousse. Ne surtout pas utiliser d'eau.

Matériel spécial recommandé lors de la lutte contre l'incendie : porter un masque respiratoire autonome couvrant bien le visage, des gants et des lunettes enveloppantes de protection.

6/ Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : évacuer la zone et aérer le local. En cas de projection de produit, changer de vêtement. En cas de dispersion du produit, éteindre toute source d'ignition et de chaleur et éviter tout contact avec une matière combustible. Porter des gants, des lunettes enveloppantes de protection et un masque respiratoire.

Précautions pour la protection de l'environnement : éviter que le produit ne s'écoule dans les égouts et cours d'eau. Si l'écoulement du produit est important, avertir les autorités locales. Bien aérer pour maintenir l'exposition sous les limites d'explosibilité.

Méthodes de nettoyage : nettoyer le sol à l'aide de produits absorbants non combustibles comme par exemple du sable (surtout ne pas utiliser de sciure de bois) et les recueillir dans un conteneur approprié. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Porter des gants, des lunettes enveloppantes de protection et un masque respiratoire.

7/ Précautions de stockage et de manipulation

Recommandations particulières :

- Garder le contenant bien fermé quand le produit n'est pas utilisé.
- Eviter l'inhalation des vapeurs et tout contact avec le produit sous sa forme liquide.
- Ne jamais placer près d'une flamme, d'une étincelle ou de toute autre source de chaleur, même quand il est vide. Ne pas fumer.
- Ne pas stocker le produit au-dessus de 49°C (120°F).
- Conserver ce produit dans un local bien aéré et ventilé. Maintenir une ventilation des locaux suffisante pour rester en dessous des valeurs limites d'exposition professionnelles.

Fiche de données de sécurité

Présentation et règles de rédaction conformes à la norme AFNOR NF ISO 11014-1

Nom du produit : PLASTI DIP
FDS n° 2 – 9 pages

Date d'émission : 21/10/2013
version 3

- Eviter tout contact avec des produits ou matières acides ou basiques, des agents oxydants, des amines avec des métaux alcalins et des gaz halogènes. Plus particulièrement, éviter le contact avec l'acétone.

8/ Contrôle de l'exposition et équipements de protection individuelle

Valeurs limites d'exposition professionnelle et indicateurs biologiques d'exposition

nom commun français	% du poids	N° CAS#	N° EINECS#	normes françaises				normes américaines	
				VLE		VME		OSHA PEL	ACGIH TLV
				ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³		
solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	Entre 33,5 et 35,6	64742-89-8	265-192-2		1500		1000	300	300
hexane	Entre 16 et 19	110-54-3	203-777-6			20	72	50	50
toluène	Entre 12 et 16	108-88-3	203-021-00-3	20	76.8			200	50
methylethylcetone	Entre 7,5 et 8,3	78-93-3	201-159-0	200	600			200	200
Résine	Entre 25 à 27	N/A	N/A	-	-	-	-	-	-

Précisions :

Pour les valeurs Françaises, les valeurs limites d'exposition sont exprimées en poids (mg/m³) et en volume (ppm=parties par million).

Il s'agit de la VLE (valeur limite d'exposition à court terme) = valeur plafond mesurée sur une durée de 15 minutes. Et de la VME (valeur limite moyenne d'exposition) = estimation sur une durée de 8 heures.

A noter : la VME peut être dépassée sur de courtes périodes mais ne doit jamais dépasser la VLE.

Pour les normes Américaines, les valeurs limites d'exposition sont exprimées en volume, ppm=parties par million. Il s'agit des valeurs des limites permises d'exposition basées sur une exposition moyenne pour 8 heures fournies par deux organismes différents (OSHA et ACGIH).

Equipements de protection individuelle recommandés :

- Utiliser un masque respiratoire. Et, en cas de plus forte émanation du produit dans l'air, porter un appareil respiratoire autonome.
- Utiliser des lunettes de protection pour éviter toute éclaboussure dans les yeux.
- Porter des gants imperméables résistants aux produits chimiques.
- Il est également recommandé de porter des vêtements de protection.

Mesures d'hygiène et équipements recommandés :

- Se laver soigneusement les mains à l'eau et au savon après toute manipulation.

Fiche de données de sécurité

Présentation et règles de rédaction conformes à la norme AFNOR NF ISO 11014-1

Nom du produit : PLASTI DIP
FDS n° 2 – 9 pages

Date d'émission : 21/10/2013
version 3

- Prévoir un lave-œil et une douche de sécurité à proximité de la zone où est manipulé le produit.
- Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

9/ Propriétés physiques et chimiques

- **Etat** : liquide
- **Couleur** : existe en plusieurs couleurs : rouge, jaune, noir, bleu, blanc, et transparent (naturel)
- **Odeur** : caractéristique de dissolvant
- **Viscosité** : oui
- **Point d'ébullition** : entre 65°C et 141°C (175 et 285°F)
- **Densité relative de vapeur par rapport à l'air** : plus lourd que l'air
- **Solubilité dans l'eau** : non
- **Poids par volume** : entre 0,79 et 0,83 g/ml
- **Densité** (H₂O = 1) : entre 0,79 et 0,83
- **Volatilité** : entre 72 et 75%
- **Pression de vapeur** : 16,665 kPa(125mmHg à 20°C)
- **Taux d'évaporation** (butyle acétate = 1) > 1
- **Limite inférieure d'explosivité** : 0,9
- **Limite supérieure d'explosivité** : 11,5
- **Point d'éclair** : -10°C (23°F) méthode TCC

10/ Stabilité et réactivité du produit

Produit stable et peu réactif à condition de l'éloigner de toute source de chaleur.

Pas de risque de polymérisation dangereuse.

Eviter tout contact avec des produits ou matières acides ou basiques, des agents oxydants, des amines avec des métaux alcalins et des gaz halogènes. En particulier, éviter tout contact avec l'acétone

11/ Informations toxicologiques

Eviter toute exposition prolongée qui pourrait provoquer le « syndrome des peintres ». En particulier, cela peut provoquer : des maux de tête, des vertiges, un risque de somnolence, de fatigue, un pouls irrégulier et des irritations de la peau et des yeux. Peut aussi causer des dégâts pour le cerveau, le système nerveux, le système digestif, le foie, les reins et les poumons.

Egalement, il pourrait en résulter une aggravation des maladies pré-existantes au niveau cardiaque, du foie, des reins ou des poumons. Egalement : l'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Classé comme modérément dangereux pour la santé selon les normes américaines de sécurité (indice 2 NFPA) et IARC 2B selon les normes américaines.

Une exposition prolongée pourrait peut-être être cancérigène pour l'homme. Cette préparation contient une substance chimique (solvant naphtha aliphatique léger) connue comme pouvant provoquer le cancer (R45). Attention : cette préparation contient une substance chimique connue

Fiche de données de sécurité

Présentation et règles de rédaction conformes à la norme AFNOR NF ISO 11014-1

Nom du produit : PLASTI DIP
FDS n° 2 – 9 pages

Date d'émission : 21/10/2013
version 3

dans l'Etat de Californie comme facteur de risque pouvant provoquer le cancer et des effets néfastes pour l'enfant pendant la grossesse.

Les femmes enceintes doivent absolument éviter l'inhalation du produit et tout contact avec la peau.

12/ Informations éco toxicologiques

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Ne pas rejeter dans les voies d'eau naturelles, les canalisations d'égout et le sol.

Demande chimique en oxygène et demande biologique en oxygène : non disponibles

13/ Informations relatives à l'élimination des déchets

Pour se débarrasser du produit, se conformer à la réglementation locale en vigueur relative à l'élimination des déchets dangereux. Le déchet produit est un déchet industriel dangereux (DID), il ne doit pas être mélangé aux déchets banals (DIB). Il doit être traité de façon spécialisée par un prestataire agréé dans un centre d'élimination des déchets dangereux (code de l'environnement L-541-1 à 50). Classe de « déchets » recommandée (selon décret du 18/04/02) : 150110*

14/ Informations relatives au transport

Classification selon codes RTMDR et ADR (transport routier) et RID (transport par voie ferrée) :

UN 1139, classe 3

Code de classification transport : TF (toxique, inflammable)

Étiquette : 2

Classification selon code IMDG (transport maritime)

Non disponible

Classification selon NFPA :

Non disponible.

Classification selon DOT, Département Of Transportation américain :

Le produit dépend de la réglementation de transports sur les solutions de revêtement.

Il est classé 3 et numéroté UN 1139

Classification selon les normes IATA :

Le produit dépend de la réglementation de transports sur les solutions de revêtement contenant des produits inflammables.

Il est numéroté UN 1139 ET 1263, classe 3 étiquette 2.

Fiche de données de sécurité

Présentation et règles de rédaction conformes à la norme AFNOR NF ISO 11014-1

Nom du produit : PLASTI DIP
FDS n° 2 – 9 pages

Date d'émission : 21/10/2013
version 3

15/ Informations réglementaires

Sources de documentation

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et internationales.

- **Article R231-53** du code du travail français, **décret n°92-1261** du 3 décembre 1992 modifié par le **décret n°94-181** du 1^{er} mars 1994 relatifs aux Fiches de Données de Sécurité pour les préparations dangereuses
- **Directives CE1272/2008** relative à l'étiquetage des substances et préparations dangereuses
- **Arrêté du 20 avril 1994 modifié par l'arrêté du 9 novembre 2004** relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances

Symboles de danger



F : Facilement inflammable



Xn et Xi : Nocif et irritant pour les voies respiratoires
Peut provoquer des somnolences



N : Dangereux pour l'environnement et les organismes aquatiques



T : produits qui empoisonnent rapidement, même à faible dose



T : cancérigène, mutagène, toxique pour la reproduction

Fiche de données de sécurité

Présentation et règles de rédaction conformes à la norme AFNOR NF ISO 11014-1

Nom du produit : PLASTI DIP
FDS n° 2 – 9 pages

Date d'émission : 21/10/2013
version 3

Phrases de risques

R20/R21: nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R36 : irritant pour les yeux
R38 : irritant pour la peau
R45 : peut provoquer le cancer
R65 : nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas ingestion
R66 : l'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67 : l'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolences et vertiges
R50/51/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R11 : facilement inflammable

Conseils de prudence

S2 : conserver hors de la portée des enfants
S9 : conserver le récipient dans un endroit bien ventilé
S16 : conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles – ne pas fumer
S24/25 : éviter le contact avec la peau et les yeux
S29 : ne pas jeter les résidus à l'égout
S33 : éviter l'accumulation de charges électrostatiques
S45 : en cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
S53 : éviter l'exposition, se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation
S60 : éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux
S61 : éviter le rejet dans l'environnement.
S62 : en cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail

Tableau N°4 bis : affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant

Tableau N°84 : affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (dont les hydrocarbures liquides aliphatiques)

16/ Autres informations

Cette fiche complète le mode d'emploi et la fiche technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations que comprend cette fiche sont basées sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi en fonction des réglementations nationales et communautaires. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Fiche de données de sécurité

Présentation et règles de rédaction conformes à la norme AFNOR NF ISO 11014-1

Nom du produit : PLASTI DIP
FDS n° 2 – 9 pages

Date d'émission : 21/10/2013
version 3

Cette fiche complète le mode d'emploi et la fiche technique d'utilisation mais ne la remplace pas .

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues ,les informations que comprend cette fiche sont basées sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée .Ils sont donnés de bonne foi en fonction des réglementations nationales et internationales et communautaires.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

D'autre part il est important de tester le produit sur une petite surface pour vérifier la compatibilité de ce dernier avec la surface sur laquelle il est appliqué.

L'utilisateur est seul responsable si un défaut ou une détérioration des surface traités par notre produit.

Le produit étant mis en œuvre par l'utilisateur, nous déclinons toutes responsabilités en cas de défaut ou dommages des surfaces traitées.

Cette fiche de sécurité ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation des produits dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.